

Annexe 13B : FRAIS D'ETUDES

Article 11 du Règlement des études

1. Échéances de paiement

La participation à plusieurs activités d'enseignement donnant lieu à frais d'études, entraîne l'addition des frais prévus pour chaque activité. Les étudiant·e·s régulier·e·s non finançables sont soumis aux mêmes conditions financières que les étudiant·e·s finançables.

Pour les étudiant·e·s de condition modeste (revenus belges pour l'année fiscale 2022 avertissement extrait de rôle 2023), les frais d'études cumulés ne peuvent dépasser 374€, l'excédent éventuel étant remboursé (voir tableau en annexe).

Les étudiant·e·s boursier·e·s de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont exempté·e·s du paiement des frais d'études. Cette exemption s'étend, pour le paiement de la première tranche de 50€, aux étudiant·e·s qui ont introduit une demande de bourse et en fournissent la preuve.

Les frais d'études ne sont pas remboursables, à l'exception de l'étudiant.e qui renonce à son inscription à l'École avant le 1^{er} décembre et introduit auprès du secrétariat de l'établissement, conjointement à son renom, une demande de remboursement des frais d'études.

Les étudiant.e.s qui font un stage Erasmus à La Cambre sont soumis aux mêmes règles de paiement des frais d'études que les étudiant.e.s de la Cambre, au prorata de la durée de leur séjour (1 quadrimestre 50%, 2 quadrimestres 100%, à l'exception des frais estimés à la prestation.

Les étudiant.e.s de La Cambre qui partent en stage Erasmus sont exempté.e.s des frais d'études, au prorata de la durée de leur séjour à l'étranger (1 quadrimestre 50%, 2 quadrimestres 100%, à l'exception des frais estimés à la prestation.

2. Liste et montant des frais

Inscription à l'épreuve d'admission

Frais : 25 euros

- frais de téléphonie, télécopies permettant l'organisation logistique des examens
- fournitures des consommables de base (plâtre, terre, ...)
- **Cours artistiques de soutien à l'option :**
Frais pour les CASO du 1^{er} cycle : 35€
- **Cours optionnel de B3 de Complément d'histoire de l'art et des arts extra-européens** (Kevin Saladé) : participation au voyage d'étude pour un montant de 350€ (paiement à la prestation)

Atelier d'Architecture d'intérieur

- visites obligatoires d'expositions, de chantiers, de places de spectacles ainsi que petit matériel d'atelier pour un montant de 30€.
- participation au voyage d'étude pour un montant de 250€ (paiement à la prestation).

Atelier de Céramique

- utilisation de matières premières (émaux, colorants, ...) pour un montant de 75€
- pour les étudiant·e·s stagiaires dans l'Atelier, utilisation de matières premières pour un montant de 15€ (pour le stage moulage: cela comprend l'achat de plâtre, pour le stage céramique cela comprend toutes les matières premières sauf l'argile qui devra être achetée individuellement en fonction des besoins).

Atelier de Communication visuelle et graphique

- visite obligatoire d'expositions, en Belgique ou en Europe, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, avec un plafond de 350€ maximum par année académique (paiement à la prestation).

Atelier de Conservation-Restauration d'œuvres d'art

- participation aux frais matériels et au financement des analyses scientifiques inhérents aux traitements de restauration effectués en atelier, pour un montant de 350€ en B1, B2 & M1, et de 250 euros en B3 & M2.

Atelier de Design du livre et du papier

- visites obligatoires d'expositions, en Belgique ou en Europe, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix avec un plafond de 30€ maximum par année académique (paiement à la prestation).
- pour les étudiant·e·s de l'option, utilisation de consommables de base (fils, colles, ..) pour un montant de 50€.

Atelier de Design industriel

Montant pour les bacheliers : 40€

Montant pour les masters : 60€

- utilisation de consommables de base
- participation aux frais des différents projets de l'Atelier pendant l'année (workshops, expositions,...)

Atelier de Design textile

- utilisation de consommables de base (fils, tissus, produits), entretien de l'ensemble du matériel et des machines pour un montant de 170 €
- visites obligatoires d'expositions et de collections privées, en Belgique ou en Europe, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, avec un plafond de 250€ maximum par année académique (paiement à la prestation).

Atelier de Dessin

- Montant de 40€ (utilisation de consommables de base, participation aux frais des différents projets de l'Atelier pendant l'année (workshops, expositions,...))
- Visites obligatoires d'expositions ou autres activités extra muros selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, avec un plafond de 100€ maximum par année (paiement à la prestation).

Atelier d'Espace urbain

- Montant de 50€ (visites d'expositions, petit matériel,...).
- Visites obligatoires d'expositions, en Belgique ou en Europe, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, avec un plafond de 350€ maximum par année académique (paiement à la prestation).

Atelier de Gravure et image imprimée

- pour les étudiant·e·s de l'option, utilisation de consommables de base (encres, émulsions, feutre, produits chimiques, plaques de zinc, linoléum, etc) pour un montant de 300€
- pour les étudiant·e·s stagiaires dans l'atelier de Gravure (1^{er} cycle), utilisation de consommables de base pour un montant de 35€ (paiement à la prestation)
- pour les étudiant·e·s stagiaires dans l'atelier de Sérigraphie (1^{er} cycle), utilisation de consommables de base pour un montant de 80€ (paiement à la prestation)
- visites obligatoires d'expositions, en Belgique ou en Europe, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, avec un plafond de 250€ maximum par année académique (paiement à la prestation).

Atelier de Peinture

- participation obligatoire à l'exposition des travaux de fin d'année pour un montant estimé à 50€ maximum (paiement à la prestation)
- utilisation de consommables (papier de verre, clous, agrafes, toiles, papiers, etc) et de petit matériel technique pour un montant de 20€.
- participation au voyage d'étude pour un montant de 250€ (paiement à la prestation).

Atelier de Photographie

- utilisation de consommables (lampes, fonds, papiers, etc) pour un montant de 75€
- pour les étudiant.e.s de B1-B2-B3, participation obligatoire à l'exposition des travaux de fin d'année pour un montant estimé à 75€ maximum (paiement à la prestation).
- pour les étudiant.e.s de B1-B2, participation obligatoire à des visites culturelles, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix pour un montant estimé à 20€ (paiement à la prestation)
- pour les étudiant.e.s de B3, participation obligatoire à des visites culturelles, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix pour un montant estimé à 40€ (paiement à la prestation)
- pour les étudiant.e.s de B2, frais d'archivages du travail de collaboration avec l'Option Communication graphique pour un montant estimé à 30€ (paiement à la prestation)
- pour les étudiant.e.s de B3 et de Master, participation obligatoire à la Biennale de Venise, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, pour un montant estimé à 250€ (paiement à la prestation)

Atelier de Sculpture

Montant de 100€ pour participation aux frais d'acquisition de petit matériel ; aux transports lors des Workshops et visites d'expositions ainsi qu'aux différents projets de l'Atelier pendant l'année.

Atelier de Scénographie

Montant de 50€ (visites culturelles, petit matériel...)

- pour les étudiant.e.s d'année diplômante, participation obligatoire aux jurys de fin de cycle pour un montant estimé en fonction du projet de 500€ à 1500€ (paiement à la prestation).
- participation à des workshops et/ou des résidences en Belgique ou en Europe selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, pour un montant estimé à 400€ maximum (paiement à la prestation).

Atelier de Stylisme et création de mode

- participation aux coûts inhérents aux activités de l'Atelier (consommables, entretien matériel, organisation et production des présentations jurys, shooting, mannequins, organisation de workshops, etc.) pour un montant de 500€.

Atelier de Typographie

Montant de 40€ (impressions, publication annuelle,...)

- visites obligatoires d'expositions, en Belgique ou en Europe, selon la formule la mieux adaptée et au meilleur prix, avec un plafond de 350€ maximum par année académique (paiement à la prestation).
- utilisation de matériel typographique de composition manuelle (B1) pour un montant de 35€ (paiement à la pièce).
- utilisation de consommables de base (papier, etc.) pour les étudiant.e.s concerné.e.s de l'option Reliure (B1-B2-B3) pour un montant estimé à 30€ maximum (paiement à la pièce).
- B1 cours de dessin de caractères : 35€ pour le syllabus et 35€ pour les feuilles A4, les marqueurs et le pistolet (paiement à la pièce).

Atelier d'Accessoires

- participation aux coûts inhérents aux apprentissages, au programme de l'Atelier, aux workshops et au développement des projets de diplôme ; petit matériel technique, consommables (divers et de base, feutres, peaux de cuir & accessoires, matériel de base pour bijouterie, ...), expositions. Le montant s'élève à 450€ pour l'UE Atelier 1 et Atelier 2.